

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration
29 novembre 2017 – 15h00

Étaient présents :

Monsieur DALLEMAGNE Philippe, Vice-Président de la CLI de Soulaines
Monsieur GERARD Gilles, Président de la Commission environnement
Monsieur MATHIEU Bernard, Président de la Commission communication
Messieurs AUDIGE Joël et FROMONT Claude, Madame DENIZET Françoise, membres de la Commission communication
Messieurs BERGERAT Daniel, CORDIER Dany et CHAUCHEFOIN Daniel, Madame DEMATONS Dominique, membres de la commission environnement
Messieurs COURTILLIER Raymond et LIEVRE Philippe
Mesdames FONTAINE-JULIEN Aurélie et RICHARD Caroline, secrétariat

Absents excusés :

Monsieur PICHERY Philippe, Président de la CLI de Soulaines, ayant délégué à Monsieur DALLEMAGNE Philippe
Monsieur GRENIER Stéphane.

Après avoir souhaité la bienvenue aux deux nouveaux membres du Conseil d'Administration, le Président débute la séance par un rappel de l'ordre du jour :

- Election des membres du Bureau
- Retour sur l'Assemblée Générale de l'ANCCLI et la Conférence des CLI
- Etude sanitaire
- Questions et informations diverses

I. Election des membres du Bureau

Le Vice-Président rappelle que les deux démissionnaires du Conseil d'Administration, M. ENCINAS L., membre du Collège des Elus et M. JOFFRIN G., membre du Collège du monde économique et des personnalités qualifiées, étaient également membres du Bureau. Conformément aux statuts de la CLI (Article 7), le Conseil d'administration doit élire en son sein les membres du Bureau dont les postes sont actuellement vacants, au sein des mêmes collèges.

Sur appel à candidature, se présentent :

- Monsieur Philippe LIEVRE pour le collège des élus ;
- Monsieur Joël AUDIGE pour le collège du monde économique et des personnalités qualifiées.

Considérant les candidatures uniques susmentionnées, le Vice-président demande si les membres du Conseil d'administration souhaitent procéder au vote à bulletin secret. A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration décident de voter à main levée.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité : 12, **DECIDE** de proclamer les membres du Bureau suivants élus : M. Philippe LIEVRE, collège élus, M. Joël AUDIGE, collège du monde économique et des personnalités qualifiées.

Le Bureau est à présent composé de Messieurs PICHERY, DALLEMAGNE, CHAUCHEFOIN, LIEVRE, GERARD, MATHIEU, et AUDIGE.

II. Retour sur l'Assemblée Générale de l'ANCCLI et la Conférence des CLI

Compte rendu établi par Monsieur MATHIEU, Président de la Commission Communication, complété de Messieurs AUDIGE et DALLEMAGNE :

1) Election des membres du Conseil d'Administration

Malgré les différents échanges avec le Président de l'ANCCLI et la volonté affichée de la CLI de Soulaines d'avoir un représentant au sein du Conseil d'Administration en tant qu'instance unique en gestion des déchets sur le territoire, la candidature de Monsieur DALLEMAGNE n'a pas pu être présentée.

En effet, afin de pouvoir siéger au Conseil d'Administration, les candidatures devaient être présentées avant le 12 octobre 2017. Cette information n'a pas été communiquée à la CLI de Soulaines.

Pour autant, selon l'analyse faite en séance par les représentants de la CLI de Soulaines à l'ANCCLI, il existait peu de chance pour que la candidature de M. DALLEMAGNE aboutisse, certaines candidatures ayant été bien préparées.

Il a été constaté que des membres historiques et investis n'ont pas été reconduits dans leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration, telle que Madame SENE Monique.

Les élections se sont faites pour les 4 collèges (Elus, Associations, Syndicats et Personnalités qualifiées), chaque collège ayant 8 membres à élire.

A la suite des élections, le Conseil d'Administration a décidé de se réunir le 29 novembre 2017 pour élire son Bureau.

2) Approbation du rapport d'activité

- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 novembre 2016 a été adopté à l'unanimité.
- Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité malgré le fait qu'il n'ait pas été lu.
- Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité.

Les fonds propres sont de 127 000 € au lieu de 158 000 € l'année passée. Afin de fonctionner correctement, l'ANCCLI doit obtenir une subvention de 550 000 € soit par l'Etat via l'ASN, soit en obtenant une subvention à hauteur de 1% de la taxe sur les INB. En effet, le rayon d'application du PPI (Plan Particulier d'Intervention) va passer de 10 km à 20 km avec pour conséquence notamment une plus grande distribution de pastilles d'iode et un développement de la communication.

La taxe sur les INB rapporte plus de 600 millions d'euros à l'Etat, l'ANCCLI demande une subvention à hauteur de 1% de ces 600 millions, soit 6 millions d'euros.

Cette année, le déficit est de 30 090,05 €

L'exercice 2016 présente un bilan général à 230 570 €.

Le montant des cotisations reçues en 2016 s'exerce à 34 000 €.

Les dépenses sont essentiellement liées aux personnels et aux frais de déplacements. Le personnel de l'ANCCLI est de 2,4 Equivalents Temps Pleins.

Le budget alloué par l'Etat est de 1 million d'euros environ. Il n'augmentera pas et sera même diminué s'il n'est pas totalement utilisé.

L'ANCCLI a reçu les conclusions d'un contrôle de l'URSSAF. Aucune remarque particulière n'a été formulée, si ce n'est d'être plus « justificatif » par rapport aux transports. S'il y a eu un certain nombre de recommandations, aucune pénalité financière n'a été notifiée.

3) *Budget prévisionnel 2018*

Le projet de budget prévisionnel 2018 est de 510 000 €. L'ANCCLI doit trouver d'autres sources de financement si l'Etat ne suit pas.

La subvention de l'ASN est de 475 000 € et les cotisations des CLI s'élèvent à 35 000 € soit un total de 510 000 €.

En effet, l'article 22 de la loi 2006 précise que les CLI n'ont que deux voies de financement, celles de l'Etat via l'ASN et des collectivités territoriales.

Dans ce but, il a été proposé que chaque CLI fasse remonter à l'ANCCLI les coordonnées des députés et des sénateurs de leur secteur.

4) *Audit de l'ANCCLI*

L'ANCCLI est en cours d'une deuxième phase d'audit avec pour objectif de dégager des pistes d'évolution.

L'ambition de l'ANCCLI de 2006 à 2016 a été de fédérer l'ensemble des CLI autour d'un projet commun, lui apportant une reconnaissance européenne. Sa force est sa capacité d'adaptation aux enjeux d'actualité.

Les nouvelles pistes d'évolution :

- Un ancrage local : les élus locaux ne s'impliquent plus, il faut les remotiver.
- Le comité scientifique : aujourd'hui, ils s'éloignent des problèmes et du terrain, ils doivent, pour l'avenir, identifier des pratiques scientifiques et techniques nouvelles. Ils ont également un rôle de formateur à destination des acteurs locaux et des élus. Enfin, ils devront être présents s'il devait se produire un accident nucléaire.
- Renouvellement des compétences : l'ANCCLI a des experts de haut niveau qui sont à renouveler et à rajeunir (jeunes retraités à impliquer dans les actions de l'ANCCLI). Ils doivent faire le lien avec les universités : stages, thèses, etc. Le risque est l'arrivée au sein de ces experts d'anciens directeurs de centrales nucléaires qui pourraient influencer négativement les missions des CLI.
- Indépendance de l'ANCCLI : l'ANCCLI est trop dépendante de l'ASN, et il est proposé de recruter de nouveaux chargés de mission dans les CLI.
- Implication financière : elle n'est pas toujours à la hauteur de la part des collectivités lorsqu'ils ont une INB sur leur territoire.
- Le grand public est peu averti : il faut renforcer les liens par des modérateurs (médecins, pharmaciens, écoles, ... etc.) pour travailler sur des thématiques.

5) *Les perspectives*

- Repenser le comité scientifique ;
- Limiter les mandats au sein des CLI afin d'apporter plus d'implication ;
- Maintenir le financement de l'IRSN par le dialogue.

Les pistes de travaux :

- Le démantèlement des INB ;
- Gestion des déchets ;
- Informations locales ;
- Information du public : mise en place de campagnes auprès des écoles ;
- Forum sur Internet entre les chargés de mission.

6) *Courrier à M. Hulot*

Il n'y a pas eu de réponse à ce jour de la part de M. HULOT au courrier du 5 septembre 2017 des 35 CLI mais l'ANCCLI devrait être reçue le 30 novembre 2017 au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

7) *Autres informations*

Un séminaire sur les déchets en présence de l'ANCCLI, la CLIS de Bure et l'IRSN est prévu les 13 et 14 décembre 2017. M. AUDIGE sera présent à ce séminaire.

8) *La conférence des CLI*

Les membres présents à la conférence ont regretté qu'il n'y ait eu qu'un échange à minima et uniquement entre le nouveau Directeur Général de l'ASN et le public.

III. Etude sanitaire

Santé Publique France (SPF) propose une restitution des résultats de l'étude épidémiologique complémentaire autour du site de déchets radioactifs de Soulaines, d'une part au comité de suivi de l'étude et d'autre part à la population à l'occasion d'une réunion publique de la CLI de Soulaines, au cours du premier trimestre 2018.

Les membres du Conseil d'Administration considèrent que la possibilité d'une réunion publique est un risque qu'il faudra mesurer. En cas de restitution, la CLI devra obtenir une interprétation des résultats par un expert extérieur. Cette réunion sera à discuter avec le comité de suivi, instigateur du projet d'étude.

L'ANCCLI nous informe que, pour la réalisation de prochaines études, *selon la nature de celles-ci*, la CLI aura la possibilité de travailler avec d'autres organismes que Santé Publique France.

IV. Questions et informations diverses

Lettres de l'ASN :

M. AUDIGE a fait part d'une défaillance de l'ASN au sujet de la CLI de Nogent. En effet, après avoir étudié les lettres de l'ASN et de leurs analyses, la CLI de Nogent s'aperçoit que les demandes de travaux devant être réalisés sur la Centrale ne sont toujours pas faites, 2 ans après les recommandations. Cette zone d'ombre est accentuée par le fait que les réponses de l'exploitant ne sont pas publiées et donc ne peuvent pas être analysées.

Plaquette de présentation de la CLI de Soulaines :

La commission de communication a validé la plaquette de présentation de la CLI, après une correction d'un terme pouvant prêter à confusion sur la partie « Conférences et expertises ».

Il est rappelé aux membres du Conseil d'Administration que ces voyages ne sont pas décidés et financés par l'ANDRA mais bien par les gouvernements intéressés. L'ANDRA est invité pour ses compétences techniques et son savoir-faire. Le Président de la CLI est invité à part entière pour l'organisme qu'il préside et en général se fait représenter par le Vice-président. Les gouvernements choisissent enfin souvent d'inviter un élu local, ou un agriculteur / viticulteur.

Le voyage d'étude 2018 :

Plusieurs pistes ont été évoquées par les membres du Conseil d'Administration :

- ITER : se renseigner sur les accès à obtenir et les bons interlocuteurs.
- Un site de démantèlement
- Un site de stockage de déchets en Espagne
- BCOT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h35.

Le Vice-Président de la CLI de Soulaines,
Ph. DALLEMAGNE

